

*Centre Intercommunal d'Action Sociale*

Département des Côtes d'Armor  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé au siège de Guingamp Paimpol Agglomération – 11 rue de la trinité à Guingamp - sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les administrateurs suivants :**

GUILLOU Claudine - PRIGENT Marie-Yannick - PARISCOAT Dominique - PRIGENT Christian - LE MOIGNE Jean-Paul - BOUILLOT Lise - LE GOFF Yannick - COCGUEN Marie-Jo - LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Guy - ROBERT Didier - ALLAIN Catherine - CROISSANT Guy - LE BLEVENNEC Gilbert - VILLECROZE Philippe - GAYIC Jeannine - GEORGELIN Dominique.

**Administrateurs excusés :**

GODFROY Brigitte - LUCAS Emmanuelle - GENETAY Stéphanie - LE MARREC François - LE BIANIC Yvon - FRANCOIS Lucien - THOMAS Joseph - HAMON Maryannick

**Administrateurs absents :**

BERNARD Cinderella - LARVOR Yannick - LENOEL Annie - POMARES Juan - ROUILLE Françoise - LE MARECHAL Loïc - LECOEUR Serge.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

Monsieur Lucien FRANCOIS ayant donné pouvoir à Madame Claudine GUILLOU

En exercice : **32**  
Présents : **17**  
Absents : **15**  
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **19 février 2020**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 12-02-2020

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EHPAD « LES MAGNOLIAS DE PONTRIEUX »  
VACANCE DE POSTE - AUXILIAIRE DE SOINS - SPECIALITE AIDE-SOIGNANT.E.**

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-4-1 et L1512-33,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu le Décret n°93-398 du 18 mars 1993 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Auxiliaires de soins,*

Un agent ayant demandé sa mutation pour une autre collectivité, le poste d'aide-soignant qu'il occupait sera vacant à compter du 1er Mars 2020.

Par conséquent, il convient de procéder à la vacance de poste et procéder à un nouveau recrutement.

La Présidente par délégation demande l'autorisation de procéder à la vacance de poste et de procéder aux opérations de recrutement.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

**AUTORISE la Présidente par délégation à,**

- Procéder à la vacance de poste.
- Procéder aux opérations de recrutement.

Pour extrait conforme,  
La Présidente par délégation,  
Claudine GUILLOU

Acte rendu exécutoire après envoi  
En Sous-Préfecture de Guingamp,  
Le 9/03/2020  
Et publication du 9/3/2020

